



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GEC Alsthom

Question écrite n° 6514

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur l'inquietude des salaries, des etablisements GEC Alsthom, apres l'annonce en comite central d'entreprise de soixante-dix suppressions d'emplois au Petit-Quevilly, cent a Saint-Ouen et six-cent cinquante au Havre. GEC Alsthom est pourtant le premier constructeur de transformateurs de puissance en France et un des trois grands constructeurs mondiaux, representant 10 p. 100 du marche mondial dans ce secteur. Ce groupe est donc puissant et la fermeture d'un des sites ne pourrait se placer que dans le cadre d'une delocalisation, les filiales etrangeres du groupe de GEC Alsthom ayant un carnet de commandes qui ne desemplit pas grace, notamment, a des transferts de technologies importantes. Il lui demande donc s'il compte intervenir fermement aupres de la direction de GEC Alsthom afin qu'aucun licenciement ne soit autorise et si, au contraire, il pourrait aider a un plan de developpement et d'investissement en programmant le remplacement des transformateurs au pyralene par des transformateurs secs, gamme de produit que GEC Alsthom est l'un des rares groupes mondiaux a produire.

Texte de la réponse

Le groupe GEC Alsthom avait decide fin 1993 de proceder a une restructuration de son activite « transformateurs » en France. Cette decision faisait suite a une analyse des possibilites du marche mondial des transformateurs de distribution et de puissance. L'evolution de ce marche est caracterisee a la fois par une stagnation de la demande globale et par une diminution rapide du marche accessible a un fournisseur francais. Afin d'adapter ses moyens de production a l'evolution de la demande, le groupe GEC Alsthom avait envisage de ramener de trois a deux le nombre des etablisements fabriquant des transformateurs. A la suite d'une nouvelle etude du plan de restructuration, la direction du groupe a decide de maintenir au Havre l'activite de fabrication de transformateurs ainsi que le bureau d'etudes avec un effectif de 356 personnes. Par ailleurs, le groupe s'est engage a conforter les moyens industriels et logistiques et a effectuer les investissements necessaires au maintien de cette activite. En outre, le groupe a mis en place une mission de redeploiement industriel chargee de contribuer a la recherche de creation de 200 emplois de substitution dans un delai de un a cinq ans. Enfin, un comite de suivi, preside par le prefet de Seine-Maritime, et se reunissant une fois par mois, devra veiller a l'application des engagements pris.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6514

Rubrique : Matériels electriques et electroniques

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1993, page 3407

Réponse publiée le : 25 juillet 1994, page 3796